



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 08.09.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Monsieur Vincent Lobet, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Monsieur Jean-Marie Peeters, Monsieur Guy Theate, Monsieur Daniel Thonon, Monsieur Pierre Silvestre, Monsieur André Quoilin, Monsieur Alain Remouchamps, Madame Julie Ong, Monsieur Loïc Jacob, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur Frederic Lecarte.

Monsieur Patrick Lecerf (Bourgmestre), Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Madame GILIS Marie-Françoise (Agent de développement du GREOA).

Excusés : Monsieur Jean-Luc Piroton, Monsieur Gontran Fraiture.

Absente : Madame Magali Labé.

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la réunion du 24 juin 2014.
2. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Ta-Tam invest sprl., ayant établi ses bureaux à 6941 BOMAL, Route de Liège 100, relative à la construction d'un immeuble de 6 appartements, sis à 4180 - Hamoir, Boulevard Pierret, cadastré 1ère Division, section A, n° 767/05A.
3. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Cédric RENARD, ayant établi ses bureaux à 4180 Comblain-La-Tour, Rue du vicinal n° 15 ,relative à la transformation d'un bâtiment pour créer 5 logements et la construction d'un triple car-port , sis à 4180 - Hamoir,Rue du Néblon n°13, cadastré 1ère Division, section A, n° 199X3 et n° 199T2.
4. Création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève : information.
5. Plan global de stationnement.

La réunion débute à 19h30.

1. Approbation du PV de la réunion du 24 juin 2014

Le PV est approuvé sans remarques.

- 2. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Ta-Tam invest sprl., ayant établi ses bureaux à 6941 BOMAL, Route de Liège 100, relative à la construction d'un immeuble de 6 appartements, sis à 4180 - Hamoir, Boulevard Pierret, cadastré 1ère Division, section A, n° 767/05A**

La commission,

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Vu les plans annexés au dossier de demande de permis d'urbanisme ;

Considérant que la zone est idéalement placée pour le développement d'une activité commerciale ;

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable moyennant le respect stricte de la de la condition suivante :
 - Une cellule commerciale devrait être réalisée en lieu et place du logement du rez-de-chaussée de chaque immeuble. Le projet tel que modifié devra prévoir du stationnement supplémentaire pour ladite activité commerciale.
 - Invite le demandeur à faire promotion immobilière et demande si le demandeur peut informer la Commision sur ces futurs projets pour le reste son bien.
- 3. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Cédric RENARD, ayant établi ses bureaux à 4180 Comblain-La-Tour, Rue du vicinal n° 15 ,relative à la transformation d'un bâtiment pour créer 5 logements et la construction d'un triple car-port , sis à 4180 - Hamoir,Rue du Néblon n°13, cadastré 1ère Division, section A, n° 199X3 et n° 199T2**

Conformément au R.O.I. Monsieur Guy Theate, auteur du projet, s'est retiré.

La commission,

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Vu les plans annexés au dossier de demande de permis d'urbanisme ;

Considérant que l'accès au parking ce fait par une propriété privé de la commune ;

Considérant qu'il y lieu de limiter le passage aux locataires des apparts

DECIDE :

D'émettre un avis favorable moyennant le respect strict de la condition suivante

- L'entrée du parking sera fera via une barrière automatisée, placée à l'entrée de la propriété communale accessible aux locataires et ayant droit de l'accès.
- 4. Création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Ambève : information**

Les membres de la CCATM sont tenus informés d'un projet de Groupe d'Action Locale (GAL) Ourthe-Vesdre-Ambève mené par le GREOA en collaboration avec différents partenaires. Il s'agit d'une première information en vue d'anticiper l'appel à projet qui devrait être diffusé prochainement.

Un GAL est un partenariat regroupant des organismes du secteur public, privé et de la société civile d'un territoire rural (institutions locales, associations, particuliers...). Il s'agit d'un groupement d'acteurs locaux structurés juridiquement et animé par une équipe technique.

Les GAL sont un des bénéficiaires du programme LEADER qui est un des axes du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). L'«approche Leader» du développement rural implique la conception et la mise en œuvre de projets

spécifiques par des partenariats locaux en vue de résoudre des problèmes locaux. Cela permet d'obtenir des moyens humains et financiers fournis en grande partie par l'Europe en vue de concrétiser des d'actions qui font notamment l'objet de fiches des différents PCDR.

Un Plan de Développement Stratégique (PDS) pour le territoire devra être élaboré ; il s'agit du document de référence du GAL qui est composé d'un diagnostic territorial, d'une définition d'une stratégie en choisissant un thème fédérateur et des objectifs à poursuivre. Après une première analyse territoriale se basant notamment sur les PCDR de chaque commune et les actions déjà en cours au GREOA, différents thématiques pourraient être abordées : tourisme familial tourné vers la sensibilisation environnementale, développement du tissu économique (PME), agriculture, mobilité, etc.

Pour définir le territoire, il existe des critères à respecter notamment en matière de nombre d'habitants et de densité de population. Le territoire actuellement pressenti correspond aux communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont et Trooz.

Le GAL Ourthe-Vesdre-Ambève serait donc frontalier à celui du GAL Pays des Condruses. Une collaboration entre ceux-ci est d'ailleurs prévue ; l'optique est de coopérer et de se concerter pour amplifier des projets qui dépasseront le territoire.

Un processus de consultation des forces vives locales du territoire est indispensable ; la participation citoyenne est essentielle. C'est pourquoi les CLDR et les CCATM-CLDR seront étroitement associées au processus.

5. Plan global de stationnement

Le projet consiste à redéfinir les places de stationnement pour handicapés et à définir des places de stationnement limité à 15 dans le centre de Hamoir.

Au niveau handicapé, il est proposé de supprimer une place devant la banque ING et la place devant la poste. Il est aussi suggéré de déplacer la place devant la pizzeria en la localisant juste avant l'entrée de l'entreprise Silvestre.

Au niveau 15', il est proposé d'en créer rue Gilles del Cour (devant l'école), route du Néblon (devant l'immeuble Grailet), place del Cour (derrière la boucherie), rue du Moulin (devant l'ING), rue de la station (devant la boulangerie) et rue du Pont (devant Créanet et devant la poste).

Pour info, il est à noter que le conseil des seniors a aussi suggéré d'en ajouter devant les petites mains.

Il est aussi proposé de limiter l'application de la limitation au créneau horaire 9h -18h.

La réunion se termine à 21h00.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire